



# Assemblée générale

Distr. générale  
31 octobre 2023  
Français  
Original : anglais

---

**Conseil des droits de l'homme**  
**Groupe de travail sur l'Examen périodique universel**  
**Quarante-cinquième session**  
22 janvier-2 février 2024

## **Rapport national soumis comme suite aux résolutions 5/1 et 16/21 du Conseil des droits de l'homme\***

### **Malaisie**

---

\* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.



## I. Introduction

1. L'élection de la Malaisie au Conseil des droits de l'homme (2022-2024) pour la troisième fois témoigne de la fermeté de son engagement en faveur de la promotion et de la protection des droits de l'homme.
2. Le troisième Examen périodique universel (EPU) de la Malaisie a eu lieu le 8 novembre 2018. À cette occasion, 268 recommandations lui ont été adressées<sup>1</sup>. En 2021, la Malaisie a soumis, de sa propre initiative, son premier rapport à mi-parcours sur l'application des recommandations issues de l'Examen périodique universel<sup>2</sup>.
3. Pendant la période d'exécution, la Malaisie a dû faire face aux répercussions de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Le bien-être et la sécurité des plus vulnérables ont été préservés grâce à une approche fondée sur les droits de l'homme, conformément aux lois nationales, aux obligations internationales en matière de droits de l'homme et aux objectifs de développement durable (ODD). Ce faisant, le Gouvernement a donné la priorité à une démarche faisant intervenir tous les secteurs de la société, fondée sur les principes de proportionnalité, d'inclusion, de transparence, de l'état de droit et de la responsabilité sociale.

## II. Méthodologie et processus de consultation

4. Le rapport national a été élaboré en consultation avec diverses parties prenantes, dont des organismes publics, la Commission nationale des droits de l'homme, la société civile, des organisations non gouvernementales (ONG), des organismes des Nations Unies, des parlementaires et des universitaires. Au total, 23 consultations et réunions ont été organisées et le rapport a été approuvé par le Conseil des ministres le 8 septembre 2023.
5. Le rapport national se concentre sur l'application des recommandations acceptées, les évolutions récentes et la voie à suivre pour promouvoir et protéger les droits de l'homme dans le pays.
6. À la suite du troisième Examen, le Ministère des affaires étrangères, en sa qualité de mécanisme national d'application, d'établissement de rapports et de suivi, a pris les mesures suivantes :
  - a) Mise en place officielle d'une consultation semestrielle avec les parties prenantes à laquelle ont participé les ministères et organismes compétents, la Commission nationale des droits de l'homme et des organisations de la société civile. Des réunions en ligne ont également eu lieu pendant la pandémie de COVID-19. À ce jour, huit consultations semestrielles ont été organisées au niveau national ;
  - b) Élaboration d'une matrice de suivi avec l'aide d'un consultant indépendant nommé par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) afin d'assurer un suivi systématique de l'application des recommandations issues de l'EPU au moyen de 168 indicateurs ;
  - c) Mise en place de la base de données nationale pour le suivi des recommandations, une mémoire institutionnelle « à guichet unique » permettant de suivre les progrès réalisés dans l'application des recommandations issues de l'EPU et de celles formulées par les organes conventionnels et les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales. Au total, six ateliers ont été organisés conjointement avec le HCDH. La Malaisie est le premier pays à utiliser la version 2.0 de cette base de données ;
  - d) Organisation de consultations régionales avec les organismes des différents États, en particulier ceux de Sabah et de Sarawak, en collaboration avec la Commission nationale des droits de l'homme, afin de s'assurer que le processus de l'EPU donne à tous les acteurs l'occasion de participer, dans un cadre inclusif.
7. En 2020, la Malaisie a été l'un des six pays modèles sélectionnés pour faire partie d'une « Étude sur les bonnes pratiques issues de l'EPU », en reconnaissance de l'attachement indéfectible du Gouvernement à ce mécanisme.

### III. Application des recommandations acceptées

#### A. Cadres nationaux relatifs aux droits de l'homme

8. Divers cadres nationaux permettent de protéger et de faire progresser les droits de l'homme. Le Plan d'action national pour les droits de l'homme, lancé en 2018, comprend 294 plans d'action dans 83 domaines prioritaires relevant de cinq volets : droits civils et politiques ; droits économiques, sociaux et culturels ; droits des personnes vulnérables ; droits des peuples autochtones ; engagements internationaux pris par la Malaisie en matière de droits de l'homme<sup>3</sup>. Le Gouvernement met actuellement à jour ce plan d'action national afin de renforcer la collaboration interministérielle sur les questions relatives aux droits de l'homme.

9. En 2023, le Gouvernement a créé 10<sup>4</sup> commissions parlementaires spéciales ayant une fonction de contrôle et de contre-pouvoir afin de préserver l'intégrité des institutions et les principes démocratiques et de faire avancer la cause des droits de l'homme. Ces commissions se penchent sur un large éventail de questions, dont les droits de l'homme, les femmes, les enfants, la santé et la construction de la nation.

10. Le statut « A » décerné à la Commission nationale des droits de l'homme témoigne de sa pleine conformité avec les Principes de Paris<sup>5</sup>. Le Gouvernement collabore activement avec la Commission pour mieux faire connaître les droits de l'homme et promouvoir la coopération en vue de leur réalisation, notamment dans le cadre de l'application des recommandations issues de l'EPU.

11. En décembre 2019 et en juin 2023, les rapports annuels établis par la Commission nationale des droits de l'homme ont fait l'objet de débats au Parlement. Ceux-ci ont donné aux législateurs l'occasion de réfléchir à la voie à suivre pour faire avancer la cause des droits de l'homme dans le pays et en débattre.

12. Conformément à l'objectif de développement durable 16<sup>6</sup>, le Gouvernement continue de s'employer à renforcer l'efficacité de la Commission nationale des droits de l'homme.

13. Depuis 2018, il adopte à cet égard une approche mobilisant l'ensemble de la société pour faire progresser les droits de l'homme, grâce au renforcement du cadre juridique. Au total, 26<sup>7</sup> lois et règlements ont été abrogés, modifiés ou élaborés, comme indiqué à l'annexe A.

#### B. Obligations internationales

##### Ratification des principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme

14. Le Gouvernement suit toujours l'esprit et la lettre de la Constitution fédérale lorsqu'il envisage l'adhésion de la Malaisie à des instruments internationaux. La Malaisie est partie à trois instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme<sup>8</sup>. Le Gouvernement continue de revoir ses politiques à l'aune des priorités nationales et des obligations internationales mises à sa charge afin d'améliorer le respect de ces instruments.

15. Un comité permanent interinstitutions a été établi dans le but d'étudier la possibilité pour la Malaisie d'adhérer aux six instruments fondamentaux relatifs aux droits de l'homme auxquels elle n'est pas encore partie.

16. En 2019, avec le soutien du HCDH, le Gouvernement a fait traduire dans la langue nationale (*Bahasa Melayu*) le texte des neuf principaux instruments relatifs aux droits de l'homme, de même que celui de la Convention sur les réfugiés et du Statut de Rome. Ces traductions ont été diffusées auprès des organismes fédéraux et étatiques, des parlementaires et de la société civile afin d'améliorer leur connaissance des droits de l'homme.

17. En collaboration avec l'Organisation des Nations Unies, le Gouvernement a organisé les dialogues, réunions et ateliers énumérés ci-après afin d'analyser la compatibilité des lois et politiques malaisiennes avec les normes et pratiques du droit international des droits de l'homme et y a participé :

a) Ateliers organisés par le Ministère de l'intérieur le 14 novembre 2018 et le 5 décembre 2019 afin de déterminer si la Malaisie était prête à ratifier la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ;

b) Réunions du comité technique du Ministère des ressources humaines, les 27 août et 24 octobre 2018, pour discuter des exigences et enjeux de l'adhésion à la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille ;

c) Atelier interinstitutions organisé par le Ministère de l'intérieur du 31 octobre au 2 novembre 2021 afin d'étudier plus en détail les conditions de ratification de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées ;

d) Examen mené par le Conseil national de sécurité pour évaluer l'adhésion à la Convention sur les réfugiés ;

e) Webinaire organisé le 17 août 2021 dans le but de faire connaître le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et de sensibiliser à ses dispositions ;

f) Séminaires régionaux en ligne pour la région Asie-Pacifique organisés en 2019 et 2022 par l'Initiative sur la Convention contre la torture.

#### **Coopération avec les organismes régionaux et internationaux**

18. La Malaisie affiche un solide bilan en matière de coopération avec les mécanismes régionaux et internationaux relatifs aux droits de l'homme. À ce jour, elle a accueilli 13 titulaires de mandat au titre des procédures spéciales<sup>9</sup>. En 2019, le Gouvernement a adressé une invitation permanente aux titulaires de mandat.

19. La première visite d'un Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme en Malaisie a eu lieu en 2019. Le Gouvernement s'est également félicité de la nomination, par le HCDH, d'un Conseiller pour les droits de l'homme en Malaisie, qui a notamment facilité l'élaboration de la base de données nationale pour le suivi des recommandations.

20. La Malaisie a soumis ses rapports au Comité des droits de l'enfant et au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, respectivement en 2021 et 2022. Le Gouvernement prend également des mesures importantes pour mieux respecter ses obligations en matière d'établissement de rapports et a en particulier participé aux ateliers et formations suivants :

a) Atelier sur l'établissement des rapports destinés au Comité des droits de l'enfant, organisé par le HCDH en août 2019 ;

b) Atelier sur l'établissement des rapports destinés Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, organisé par le HCDH en février 2020 ;

c) Réunion avec le HCDH sur l'élaboration du sixième rapport périodique de la Malaisie au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, en novembre 2021 ;

d) Formation sur l'élaboration des rapports périodiques à soumettre au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes organisée par l'Organisation pour le développement de la femme et l'Organisation de la coopération islamique (OCI) en janvier 2022 ;

e) Atelier organisé en collaboration avec le HCDH sur l'établissement des rapports destinés au Comité des droits des personnes handicapées, en novembre 2022.

21. La Malaisie a également organisé les ateliers et séminaires suivants :
- a) Webinaire de la Journée internationale des femmes – « Leadership féminin : Pour un futur égalitaire dans le monde de la COVID-19 », en mars 2021, auquel un membre du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a participé ;
  - b) Forum virtuel sur l'autonomisation des jeunes à l'heure de la COVID-19, en août 2021, au cours duquel l'envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse a prononcé un discours ;
  - c) Huitième séminaire international de la Commission permanente indépendante des droits de l'homme de l'OCI : Perspectives islamiques sur la protection des réfugiés – Droits et accès à l'éducation, en octobre 2022 ;
  - d) Consultation régionale organisée en mai 2023 par la Commission intergouvernementale des droits de l'homme de l'ASEAN en Malaisie, afin d'examiner les liens entre les changements climatiques, l'environnement et les droits de l'homme, à laquelle a participé le Rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme dans le contexte du changement climatique.
22. Le Gouvernement collabore également avec les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales lors des visites qu'ils effectuent en Malaisie, afin de sensibiliser aux questions relatives aux droits de l'homme :
- a) Le Rapporteur spécial sur les questions relatives aux minorités a rencontré le Ministre et des hauts fonctionnaires en 2019 ;
  - b) La Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée a rencontré des hauts fonctionnaires en mars 2023 ;
  - c) Le Président du Groupe de travail sur la détention arbitraire a rencontré des hauts fonctionnaires en août 2023.
23. La Malaisie continue de promouvoir les droits de l'homme dans le cadre de différents mécanismes régionaux comme la Commission intergouvernementale des droits de l'homme de l'ASEAN. En décembre 2018, le Gouvernement, la Commission intergouvernementale des droits de l'homme de l'ASEAN et le Conseil des hauts magistrats de l'ASEAN ont organisé conjointement un dialogue de haut niveau sur les droits des accusés dans les affaires pénales. En mai 2023, le Gouvernement a accueilli la consultation régionale de la Commission intergouvernementale des droits de l'homme de l'ASEAN sur les entreprises et les droits de l'homme, l'environnement et les changements climatiques.

## C. Droits civils et politiques

24. La Malaisie réaffirme son attachement aux normes et principes fondamentaux énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, pour autant qu'ils soient compatibles avec la Constitution fédérale, qui est la loi suprême du pays. L'exercice de ces droits n'est cependant pas absolu et peut être limité pour des raisons de morale et de sécurité nationale.

### Peine de mort

25. La loi de 2023 sur l'abolition de la peine de mort obligatoire (loi n° 846) a été promulguée et est entrée en vigueur le 4 juillet 2023. Elle a porté modification du Code pénal, de la loi de 1971 sur les armes à feu (aggravation des peines), de la loi de 1960 sur les armes, de la loi de 1961 sur les enlèvements, de la loi de 1952 sur les drogues dangereuses, de la loi de 2010 sur le commerce stratégique et du Code de procédure pénale. Ses objectifs sont, entre autres, d'abolir la peine de mort obligatoire et de modifier la peine d'emprisonnement à vie.

### Liberté d'opinion et d'expression

26. L'article 10 (par. 1, al. a)) de la Constitution fédérale consacre la liberté d'opinion et d'expression. Dans un pays multiconfessionnel et multiethnique comme la Malaisie, l'exercice de cette liberté revêt des formes multiples et variées. À cet égard, le Gouvernement privilégie toujours un environnement propice à l'exercice responsable de la liberté d'opinion.

27. La loi de 1998 sur les communications et le multimédia (loi n° 588) régleme les industries des communications et du multimédia en Malaisie. Parallèlement, la loi de 1984 sur la presse et les publications (loi n° 301) régit la liberté des médias et son articulation avec la nécessité de préserver l'ordre public, l'harmonie et la sécurité.

28. Le Gouvernement a par ailleurs mis en place un groupe de travail chargé d'étudier le projet de loi sur le Conseil malaisien des médias. Ce Conseil sera composé de professionnels des médias indépendants.

29. Le Gouvernement continue de travailler en étroite collaboration avec le secteur des médias pour lutter contre les fausses nouvelles et garantir l'indépendance des médias, ainsi que le bien-être des professionnels des médias. À cette fin, un code actualisé de la communication et des contenus d'information, précisant les normes et les pratiques réglementées applicables à la diffusion de contenus, a été publié en mai 2022.

30. En 2023, la Malaisie a effectué un bond prodigieux de 40 places dans le classement mondial de la liberté de la presse par rapport à l'année précédente, passant de la 113<sup>e</sup> à la 73<sup>e</sup> position sur 180 pays.

31. Le Gouvernement reste déterminé à créer un environnement propice à la liberté d'opinion et d'expression et a notamment pris les initiatives suivantes :

a) Dialogue avec les parties prenantes pour recenser les enjeux et revoir l'application de certaines lois, telles que la loi de 1948 sur la sédition (loi n° 15), la loi de 1998 sur les communications et le multimédia (loi n° 588), la loi de 1972 sur les secrets officiels (loi n° 88), la loi de 1984 sur la presse et les publications (loi n° 301) et la loi de 1987 sur les droits d'auteur (loi n° 332) ;

b) Présentation, en 2023, d'un document d'orientation sur la loi relative à la liberté de l'information lors de la réunion spéciale du Comité du Conseil des ministres sur la lutte contre la corruption ;

c) Organisation de 13 rencontres différentes avec des partenaires stratégiques, des acteurs de l'industrie et des ONG afin d'évaluer l'efficacité de la loi n° 301. L'Institut de sécurité publique de Malaisie a également réalisé une étude dans le cadre de ce processus d'examen.

32. Le Gouvernement respecte et protège le droit des Malaisiens de se réunir pacifiquement. En 2019, il a modifié la loi de 2012 sur les rassemblements pacifiques (loi n° 736) afin d'assouplir les règles applicables aux rassemblements pacifiques et, en particulier, d'autoriser les manifestations de rue. Les modifications apportées à la loi ont permis d'écourter le délai de déclaration préalable aux autorités, qui a été ramené à cinq jours. Depuis 2019, 22 968 rassemblements ou manifestations de rue ont eu lieu.

33. La Malaisie reconnaît et apprécie le rôle important que joue la société civile et l'aide qu'elle apporte au Gouvernement pour faire progresser les droits de l'homme. Le Gouvernement continuera à les consulter et à les faire participer à l'élaboration des politiques et des programmes nationaux. À l'heure actuelle, 80 146 organisations de la société civile et 10 265 organisations à but non lucratif sont enregistrées auprès du Ministère de l'intérieur.

#### **Initiatives de prévention de la torture**

34. Afin de garantir le respect des normes internationales en matière de droits de l'homme, telles que les Règles Nelson Mandela, le Gouvernement poursuit la réforme des établissements pénitentiaires de manière à promouvoir i) un environnement propice, ii) la réadaptation des détenus, iii) le renforcement des compétences du personnel, iv) la collaboration stratégique et v) l'exécution des peines dans la communauté. Les mesures suivantes ont été prises pour donner effet à ces réformes :

a) Élaboration d'un Code de conduite pour les responsables de l'application des lois ;

b) Inspections périodiques des établissements pénitentiaires par des organismes internes et externes, y compris la Commission nationale des droits de l'homme, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et des représentants de l'ONU ;

c) Autorisation donnée aux juges inspecteurs de visiter ou d'inspecter à tout moment toute partie ou section de tout établissement pénitentiaire, comme le prévoit la loi sur les établissements pénitentiaires (loi n° 537) ;

d) Diligence d'enquêtes rapides sur toute plainte ou abus, conformément à la loi n° 537, aux règles pénitentiaires et au règlement du Commissaire général ;

e) Création, en 2021, d'une Unité de police judiciaire chargée d'enquêter sur les décès en garde à vue.

35. La Malaisie a également traduit en bahasa melayu le programme de formation en ligne sur les Règles Nelson Mandela, afin d'inculquer des connaissances sur les droits de l'homme et le traitement humain des personnes privées de liberté aux agents pénitentiaires. Le module de formation des agents pénitentiaires a été enrichi d'éléments relatifs aux droits de l'homme et il est dispensé en collaboration avec le CICR et la Commission nationale des droits de l'homme.

36. Le Gouvernement s'efforce également de remédier activement au problème de la surpopulation carcérale et de la récidive en multipliant les programmes pénitentiaires à ancrage communautaire. Ceux-ci ont notamment pour but de convertir les peines d'emprisonnement de courte durée en peines de substitution. Ainsi, la loi de 1954 sur le travail d'intérêt général (loi n° 481) prévoit des mesures d'exécution des peines hors de la prison, grâce à des programmes de réadaptation dans la communauté.

37. En septembre 2022, le Gouvernement a modifié la loi n° 481 afin de permettre aux personnes condamnées à une peine d'emprisonnement de moins de trois ans de bénéficier d'une peine de substitution sous la forme de travail obligatoire d'intérêt général en milieu non carcéral.

38. Les auteurs d'infractions qui purgent leur peine sont également autorisés à vivre avec leur famille et à continuer d'exercer leur emploi. Ils doivent toutefois obligatoirement accomplir leur peine de travail d'intérêt général, tels que des travaux de nettoyage et d'aménagement paysager dans les conseils locaux, les orphelinats, les maisons de retraite, les lieux de culte, les cimetières et autres. Cette approche donne également aux intéressés la possibilité d'œuvrer pour la communauté et facilite leur réinsertion dans la société.

39. De plus, le Gouvernement utilise des prisons satellites pour remédier à la surpopulation. Les nouveaux détenus condamnés pour des délits mineurs seront désormais incarcérés dans 13 prisons satellites.

40. En ce qui concerne la formation et le renforcement des capacités des organismes chargés de l'application de la loi, le Gouvernement et la Commission nationale des droits de l'homme collaborent à l'élaboration :

a) D'un module sur les droits de l'homme pour la Police royale malaisienne, qui inclut l'interdiction de la torture ;

b) D'un manuel de formation intitulé « Droits de l'homme et détention » pour les formateurs en prison.

### **Loi sur la sécurité**

41. L'application de la loi de 1959 sur la prévention de la criminalité (loi n° 297), de la loi de 2012 sur les atteintes à la sécurité (mesures spéciales) (loi n° 747) et de la loi de 2015 sur la prévention du terrorisme (loi n° 769) est toujours d'actualité en Malaisie. Ces lois ne s'appliquent qu'aux infractions liées au terrorisme, à la criminalité organisée et au trafic de migrants.

## D. Droits économiques, sociaux et culturels

### Développement durable et initiatives engagées pour réaliser le droit au développement

42. Afin de préserver et de promouvoir le bien-être de sa population, la Malaisie accorde toujours la priorité au développement, à la durabilité et à l'inclusivité dans ses politiques nationales. En conséquence, les initiatives visant à intégrer les objectifs de développement durable (ODD) dans les plans de développement nationaux donnent lieu aux initiatives suivantes :

- a) Alignement ou intégration des ODD dans les plans de développement nationaux quinquennaux ;
- b) Création d'une base de données sur les ODD ;
- c) Mise en place d'un cadre institutionnel multipartite.

43. Depuis la mise en place du Conseil national chargé des objectifs de développement durable en 2016, tous les ODD sont alignés sur les objectifs des 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> plans pour la Malaisie. Les première et deuxième phases de la feuille de route des ODD, respectivement pour les périodes 2016-2020 et 2021-2025, ont été élaborées en vue d'établir le programme national qui permettra d'atteindre les cibles et indicateurs des ODD.

44. Le Centre national des objectifs de développement durable a été créé en septembre 2022 pour suivre les progrès et la réalisation de tous les programmes correspondants, en particulier dans les domaines suivants : qualité des soins de santé, logements abordables pour les ménages pauvres et à faibles revenus, et accès à l'éducation. La Malaisie a rendu compte des progrès accomplis dans la réalisation des ODD dans le cadre de son deuxième rapport d'examen national volontaire, lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2021.

45. La Malaisie considère que l'intégration des normes internationales en matière de droits de l'homme ainsi que des objectifs de développement durable dans son programme de développement permettra de faire en sorte que nul ne soit laissé de côté.

46. Conscient des liens qui existent entre les droits de l'homme et les objectifs de développement durable, le Gouvernement a intégré ces objectifs dans la base de données nationale pour le suivi des recommandations. Celle-ci contient 168 indicateurs permettant de suivre l'exécution des obligations de la Malaisie découlant de l'Examen périodique universel, des procédures spéciales, des organes conventionnels et des ODD.

### Éradication de la pauvreté

47. En 2019, le Gouvernement a révisé le calcul du seuil de pauvreté afin d'accroître l'efficacité des initiatives d'éradication de la pauvreté. Cette révision a permis de mieux cibler les politiques et d'assurer l'application effective des programmes.

48. Le 12<sup>e</sup> Plan pour la Malaisie prévoit divers programmes et initiatives visant à éradiquer la pauvreté, à augmenter les revenus des pauvres, à améliorer l'accès aux services essentiels et à renforcer la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle.

49. Par l'intermédiaire du comité de suivi du 12<sup>e</sup> Plan pour la Malaisie, le Gouvernement mène divers projets d'éradication de la pauvreté, dont l'initiative visant à augmenter les revenus de la population, le programme d'éradication de l'extrême pauvreté, le programme d'autonomisation économique dans les zones urbaines, le programme de financement des nouveaux villages chinois, le programme d'aide au coût de la vie, le Centre de croissance rurale, le programme de formation aux technologies de l'information et de la communication et de formation du capital humain en milieu rural, le programme spécial pour les autochtones du Sarawak, le programme de développement du capital humain et le programme de stimulation économique.

50. Entre 2012 et 2023, le Gouvernement a investi 89,7 milliards de ringgit<sup>10</sup> dans des programmes d'aide pécuniaire directe. En 2023, 15,2 % du budget national total ont été alloués à ces programmes. Afin de coordonner les fonds et de les distribuer rapidement aux

groupes cibles, le Gouvernement a mis en place une base de données nationale sur la pauvreté, dénommé eKasih, qui centralise les données sur les personnes vivant dans la pauvreté et l'extrême pauvreté.

51. En 2023, la première phase du programme d'éradication de l'extrême pauvreté, qui a concerné 2 000 ménages dans 80 localités du pays, a été mise en œuvre avec succès. L'initiative visant à augmenter les revenus de la population permet d'améliorer les revenus des groupes cibles et de s'attaquer aux problèmes structurels, comme l'augmentation du coût de la vie et la dépendance excessive à l'égard des importations de denrées alimentaires et de la main-d'œuvre étrangère. Cette initiative mobilise les autorités fédérales, des États et locales, ainsi que des partenaires stratégiques.

52. Un budget de 38 millions de ringgit a été alloué à l'État de Sarawak dans le cadre du 12<sup>e</sup> Plan pour la Malaisie afin de mettre en place des programmes de réduction de la pauvreté en faveur des groupes vulnérables. Ces programmes sont conformes aux règles des Nations Unies en matière de responsabilité environnementale, de responsabilité sociale et de gouvernance d'entreprise. Dans le cadre de l'examen à mi-parcours de la réalisation du 12<sup>e</sup> Plan pour la Malaisie au Sarawak, une enveloppe de 3,2 milliards de ringgit a également été approuvée pour la réalisation de 523 programmes et projets de développement rural. Il s'agit notamment de projets d'infrastructure, de programmes de renforcement des capacités et de programmes générateurs de revenus.

### **Logement abordable**

53. La politique nationale du logement et la politique nationale pour le logement abordable (2018-2025) permettent à tous les Malaisiens, en particulier ceux appartenant à des groupes à faibles revenus, d'avoir accès à un logement adéquat et abordable ainsi qu'aux services connexes. De 2021 à mars 2023, 98 455 logements abordables ont été construits, en particulier pour les ménages à faible revenu.

54. Le Gouvernement protège les locataires et contrôle les baux grâce à différentes lois, telles que la loi sur les locations résidentielles et la loi sur l'aménagement des terres waqf.

55. Afin de garantir un logement adéquat aux personnes des communautés vulnérables, le Gouvernement a engagé diverses initiatives, dont la création du Conseil national du logement abordable, placé sous la présidence du Premier Ministre. Ce Conseil supervise l'exécution du programme pour le logement abordable et propose des mesures pour résoudre les problèmes liés au logement.

56. Pendant la pandémie, l'initiative Rumah IKRAM<sup>11</sup> a permis de fournir un logement aux familles vulnérables et de leur accorder une exonération de loyer pendant six mois.

### **Protection sociale**

57. En mai 2022, le Gouvernement a publié l'ordonnance de 2022 sur le salaire minimum, qui revalorise de 25 % le salaire minimum.

58. Le Conseil de la protection sociale de Malaisie (MySPC) a été établi pour coordonner les politiques et les programmes de protection sociale. Il se compose de comités de travail chargés de se pencher sur les questions suivantes :

- a) Aide sociale ;
- b) Assurance sociale ;
- c) Interventions sur le marché du travail ;
- d) Gestion des données.

59. En décembre 2022, 533 167 personnes avaient bénéficié de 12 programmes d'aide sociale, pour un montant de 2 468 033 997 ringgit, tandis que 1 055 personnes avaient reçu une allocation pour l'acquisition d'aides fonctionnelles, pour un montant total de 2 760 724 ringgit.

60. En 2022, le Gouvernement a créé une base de données sur la protection sociale afin de consolider les différents programmes de protection sociale. Il mène actuellement une étude visant à élaborer un instrument d'évaluation du bien-être des bénéficiaires de l'aide sociale.

61. Le Gouvernement apporte également son appui aux organismes d'aide sociale et à la société civile au moyen de subventions ou d'aides financières. De 2020 à 2022, 745 organisations ont reçu des subventions qui ont bénéficié à 24 332 personnes. En outre, 6 604 organismes ont bénéficié d'une aide financière pour la réalisation de 1 808 programmes au profit de 85 324 personnes à l'échelle nationale.

62. Parmi les autres programmes figure la « banque de temps social » mise en place par l'État de Sabah. Il s'agit d'un dispositif en ligne qui enregistre les activités menées par les bénévoles et les rémunère en fonction de leur travail bénévole et de leur participation aux campagnes de don de sang. Si ce programme innovant encourage le bénévolat, il vise également à promouvoir une société moins dépendante des subventions.

63. Au Sarawak, de nombreux programmes de sensibilisation sont déployés pour promouvoir le développement social et le bien-être des communautés autochtones, comme des dialogues sur le développement social et la solidarité communautaire.

64. Le Gouvernement collabore avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) dans le cadre du projet de « Renforcement de la politique de protection sociale pour un développement et une croissance inclusifs » afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience du système de protection sociale. Le projet, dont l'échéance est prévue en avril 2024, devrait contribuer à l'élaboration de la première politique nationale de protection sociale.

65. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le Gouvernement impose à tous les employeurs de fournir une assurance maladie aux travailleurs étrangers dans le cadre du régime d'indemnisation des accidents du travail et des maladies professionnelles de l'Organisation de la sécurité sociale<sup>12</sup> prévu par la loi de 1969 sur la sécurité sociale des salariés (loi n° 4).

### Services de santé

66. En Malaisie, chacun a accès aux soins de santé, quelle que soit sa nationalité. Le Gouvernement reste déterminé à garantir à toute personne le droit de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible. Conformément à cet engagement, le budget national de la santé est passé de 26,58 milliards de ringgit en 2018 à 36,33 milliards de ringgit en 2023. L'enveloppe allouée aux services de santé par le Ministère de la santé pour la période 2019-2023 s'élève à 159,96 milliards de ringgit.

67. Le Gouvernement collabore avec des partenaires tels que l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et d'autres organismes des Nations Unies afin de renforcer les services de santé pour tous, en particulier les personnes issues de groupes vulnérables. Il s'agit notamment de fournir des services mobiles dans tout le pays, en particulier dans les zones rurales et reculées, afin de garantir l'accès aux services de santé au plus grand nombre. Parmi les politiques clés visant à promouvoir des soins de santé universels, figure ce qui suit :

a) La Politique nationale pour la qualité des soins de santé – qui vise à fournir des services intégrés centrés sur la personne et à renforcer la gouvernance, de même que les capacités et compétences ;

b) La Politique nationale de nutrition 2.0 – pour améliorer le bilan nutritionnel de la population, réduire les maladies non transmissibles liées à l'alimentation et renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;

c) Le Programme national pour une Malaisie en bonne santé 2021-2030 – qui vise à promouvoir un mode de vie sain dans le respect de l'environnement.

68. Tous les établissements de soins de santé primaires du pays offrent des services de santé complets pour tous les âges et tous les sexes, y compris des services de santé sexuelle et procréative. En mars 2023, le pays comptait 1 076 dispensaires, 220 dispensaires communautaires, 83 dispensaires de santé maternelle et infantile, 1 727 dispensaires ruraux et 243 équipes de santé mobiles. En outre, 49 cliniques Nur Sejahtera et 15 centres mobiles familiaux (dans des bus) fournissent des services de santé procréative.

69. À l'heure actuelle, 77 755 médecins exercent en Malaisie dans les secteurs public et privé, soit 1 médecin pour 420 habitants – une densité supérieure à l'objectif fixé par l'OMS. De plus, 12 574 dentistes et 18 575 pharmaciens exercent dans les secteurs public et privé<sup>13</sup>.

70. Selon l'enquête nationale sur la santé et la morbidité de 2022, la Malaisie a accompli de grands progrès en matière de soins maternels et la couverture des soins prénatals s'est établie à 98 % dans l'ensemble du pays.

71. Le Gouvernement élabore actuellement le Plan stratégique national 2023-2030 pour lutter contre le double fardeau de la malnutrition chez les enfants en Malaisie. Le Plan comprend cinq stratégies principales et 31 initiatives pour lutter efficacement contre la malnutrition.

72. La Malaisie mène différentes initiatives afin d'assurer une couverture sanitaire universelle en matière de santé mentale, grâce à la prévention et la prise en charge des problèmes de santé mentale. Au nombre de ces initiatives figurent le transfert des prises en charge des établissements pénitentiaires vers des hôpitaux, la promulgation de la loi et de la politique sur la santé mentale, ainsi que la mise en place d'un conseil consultatif interinstitutions pour la promotion de la santé mentale.

73. Le Gouvernement a élaboré le Plan stratégique national 2020-2025 pour la santé mentale, qui garantit notamment la disponibilité de services de santé mentale complets et de qualité pour tous et leur accessibilité, y compris en cas d'urgence et de catastrophe.

74. Le Code pénal<sup>14</sup> a été modifié en mai 2023 afin de ne plus incriminer les tentatives de suicide. Cette mesure marque un changement important dans l'approche de la Malaisie en matière de santé mentale. La législation vise à aborder les problèmes de santé mentale avec compassion et à donner la priorité à l'accompagnement et à l'intervention plutôt qu'aux sanctions.

75. Afin de réduire les disparités et de renforcer la fourniture de services, le Gouvernement a créé le Centre national d'excellence pour la santé mentale. Il collabore aussi étroitement avec les parties prenantes concernées afin d'accroître les capacités de soutien psychosocial et de garantir une approche plus globale de la santé mentale.

76. La Malaisie accorde une grande importance aux services de proximité, axés sur la personne, afin de prévenir et de contrôler la propagation du VIH. Le Gouvernement continue de collaborer étroitement avec tous les partenaires en vue de mettre en œuvre le Plan stratégique national d'élimination du sida à l'horizon 2030. La Malaisie est le premier pays de la région du Pacifique occidental à avoir réussi, en 2018, à éliminer la transmission du VIH et de la syphilis de la mère à l'enfant, et à maintenir ce bilan louable. Ce succès témoigne de la détermination de la Malaisie à garantir l'accès des femmes, des enfants et des familles à des services de santé de qualité et abordables.

77. *Skim Perlindungan Insurans Kesihatan Pekerja Asing*, le régime d'assurance maladie des travailleurs étrangers, est un régime d'assurance maladie obligatoire, renouvelable annuellement, pour les travailleurs étrangers salariés en situation régulière. Cette assurance couvre les accidents et les maladies nécessitant une hospitalisation. La prime annuelle s'établit à 120 ringgit et le plafond annuel de l'assurance maladie à 20 000 ringgit.

78. Les réfugiés et les demandeurs d'asile enregistrés auprès du HCR<sup>15</sup> ont bénéficié de traitements à des tarifs réduits dans les établissements de santé publics. Des soins de santé sont également prodigués aux personnes placées dans des centres de rétention et aux détenus.

79. Des réunions multipartites ont été organisées avec différents ministères et organismes des Nations Unies, en particulier pour mettre à jour le programme d'éducation à la santé sociale et procréative. Ce programme est conforme aux Principes directeurs internationaux sur l'éducation à la sexualité de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

80. La politique nationale d'éducation à la santé sociale et procréative et son plan d'action ont été mis en œuvre en étroite collaboration avec 270 enseignants à l'échelle du territoire. Ce programme met l'accent sur la sensibilisation à la santé procréative et l'autonomisation des communautés en la matière. Un atelier sur l'autonomisation sociale et les initiatives de santé procréative a été organisé en 2022 ; 475 enseignants y ont participé.

81. Le Gouvernement a élaboré un livre blanc sur la santé qui vise à réformer le système de santé malaisien afin d'améliorer la santé et le bien-être de la population. Ce livre blanc est un programme global de réformes systémiques et structurelles du système de santé, échelonné sur une période de quinze ans, qui vise à répondre aux enjeux sanitaires de la nation et à mettre en place un système de santé plus équitable, durable et résilient. Il propose 15 stratégies de réforme articulées autour de quatre piliers<sup>16</sup>. Le Gouvernement élabore actuellement un plan d'application.

### Éducation

82. La loi de 1996 sur l'éducation (loi n° 550) garantit l'accès à l'éducation à chacun, sans distinction de statut social, d'origine ethnique ou de milieu social.

83. Le système éducatif malaisien vise à garantir l'accès universel à la scolarisation et à l'éducation pour tous les enfants, de l'enseignement préscolaire jusqu'à la fin du deuxième cycle du secondaire, en filière générale comme en filière professionnelle et technique.

84. Le Gouvernement déploie actuellement le programme « zéro décrochage scolaire ». En 2022, 5 121 élèves du primaire et 1 711 élèves du secondaire ont été rescolarisés avec succès.

85. En outre, le Gouvernement a élaboré une base de données permettant de saisir avec précision les données relatives au décrochage scolaire. Cette base de données permet aux autorités compétentes d'entreprendre une analyse complète des causes profondes du décrochage et d'élaborer des interventions appropriées.

86. Les programmes relatifs aux besoins éducatifs particuliers facilitent l'accès à l'éducation des groupes démunis et défavorisés. Pour l'heure, 1 443 enseignants ont été déployés dans trois catégories d'établissements d'enseignement qui accueillent des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers, à savoir des établissements d'enseignement spécialisé, des écoles proposant le programme d'enseignement spécialisé pour l'intégration et des écoles inclusives.

87. Le Gouvernement a pris les mesures suivantes pour améliorer l'accès à l'éducation :

a) Application du modèle d'établissements d'enseignement général, en particulier dans les zones rurales, qui permet aux élèves de suivre le cycle primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire (soit neuf ans de scolarité) dans le même établissement et de recevoir un enseignement homogène. Jusqu'à présent, le Gouvernement a mis en place ce dispositif dans neuf établissements d'enseignement du pays ;

b) Mise en place du programme pilote d'établissements d'enseignement dans des zones rurales ciblées, à Kuala Lipis (Pahang) et Baram (Sarawak), où les élèves peuvent suivre le cycle primaire et les deux cycles de l'enseignement secondaire (soit onze ans de scolarité) dans le même établissement<sup>17</sup> ;

c) Mise en place d'un enseignement hybride en collaboration avec des ONG et des entreprises privées, grâce à l'octroi de subventions pour l'achat de matériel d'enseignement et d'apprentissage.

88. Le Gouvernement fournit un accès Internet à haut débit, stable et sécurisé à 10 214 écoles. Parmi celles-ci, 2 350, dont trois écoles rurales, ont accès à l'Internet à fibre optique. Grâce à l'initiative nationale en faveur de la connectivité numérique, un plus grand nombre d'écoles seront équipées d'un accès à l'Internet. Cela devrait faciliter les activités d'enseignement et d'apprentissage dont l'efficacité est subordonnée à du matériel moderne et perfectionné, surtout dans les zones rurales.

89. Pendant la pandémie de COVID-19, le programme Tabung CERDIK, une initiative de responsabilité sociale d'entreprise, a permis de fournir des ordinateurs et tablettes à 150 000 élèves et étudiants issus de familles pauvres, en particulier dans les zones rurales, ainsi que des forfaits de données.

90. Le Gouvernement a mis en place un programme de distribution complémentaire de nourriture et un programme de distribution de lait dans les écoles pour les enfants défavorisés.

91. Le Plan directeur pour l'apprentissage tout au long de la vie (2011-2020), qui a été publié en 2011, est actuellement en cours de révision et la Malaisie prévoit de lancer le Plan directeur et le Plan d'action national pour l'apprentissage tout au long de la vie (2023-2030) afin de donner effet au programme d'éducation des adultes et d'apprentissage tout au long de la vie en Malaisie.

92. Lors de la présentation du budget 2023, le Gouvernement a annoncé une enveloppe de 2,59 milliards de ringgit pour la réhabilitation, la construction d'infrastructures, l'acquisition de matériel informatique et des initiatives de financement privées dans les universités publiques.

93. Au Sarawak, des centres communautaires numériques sont créés sous l'égide de la bibliothèque de l'État de Sarawak afin de permettre aux populations rurales d'avoir accès à l'Internet et d'acquérir des compétences numériques.

94. Depuis 2017, les autorités du Sarawak ont alloué 2 699 millions de ringgit au développement des infrastructures éducatives et à l'élaboration d'activités et de programmes éducatifs. Sur ce montant, 2 017 millions de ringgit ont été consacrés à des infrastructures éducatives, dont le raccordement à l'électricité et à l'eau courante, tandis que 682 millions de ringgit ont été affectés à des programmes tels que la formation continue des enseignants, l'achat de matériel pédagogique supplémentaire, l'enseignement des mathématiques et des sciences en anglais, ainsi que d'autres formes d'assistance éducative.

95. En 2021 et 2022, dans le cadre des initiatives visant à améliorer l'enseignement des matières scientifiques, technologiques, techniques et mathématiques, ainsi que pour compléter le programme d'enseignement existant, les autorités du Sarawak ont fourni des supports pédagogiques supplémentaires à toutes les écoles primaires de l'État. Elles ont également distribué 9 463 ordinateurs dans 1 265 écoles primaires afin de soutenir l'enseignement de ces matières et d'offrir aux élèves la possibilité d'être initiés plus tôt à la programmation et au codage informatiques.

96. Les autorités du Sarawak financent le programme SeDIDIK d'accueil et d'éducation de la petite enfance et lui allouent un budget annuel de 20 millions de ringgit. Pour l'heure, 100 centres SeDIDIK, dont 20 sont des écoles maternelles et 80 des jardins d'enfants, ont été mis en place.

## **E. Droits catégoriels**

### **Enfants**

97. Le Gouvernement élabore actuellement une politique nationale globale et un plan d'action pour l'enfance qui recouvrent des questions intersectorielles telles que la justice pour mineurs, le harcèlement, la santé mentale, l'exploitation des enfants, les mariages d'enfants, le changement climatique et la protection des enfants en ligne.

98. Un Commissaire à l'enfance rattaché à la Commission des droits de l'homme a été nommé le 8 mars 2023. Cette mesure s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par le Gouvernement pour renforcer la protection et la promotion des droits de l'enfant en Malaisie.

99. En avril 2023, le Parlement malaisien a adopté la loi de 2023 sur les infractions sexuelles contre les enfants (modification) afin de fournir une protection claire et complète aux enfants. Grâce à cette loi, toutes les personnes en cause peuvent être poursuivies en justice et pas uniquement celles qui regardent ou participent à des spectacles sexuels mettant en scène des enfants. Ces personnes peuvent être les organisateurs ou les hôtes de tels spectacles, ainsi que les intermédiaires ou les employés de toute entreprise utilisant des enfants dans des spectacles sexuels.

100. Le 15 juin 2021, le Gouvernement a créé un comité multipartite<sup>18</sup> pour lutter contre la cyberintimidation et les infractions à caractère sexuel commises contre les enfants sur les médias sociaux.

101. En partenariat avec des organisations internationales<sup>19</sup>, le Gouvernement a mené une étude intitulée « Mettre fin aux préjudices : comprendre l'exploitation et les atteintes sexuelles visant les enfants en ligne » afin d'élaborer des plans d'action et des stratégies ciblées pour protéger les enfants et les adolescents, tout en veillant à ce que les victimes de tels actes obtiennent justice. En 2022, le Gouvernement a entrepris une étude de suivi portant sur les nouvelles technologies et l'exploitation sexuelle des enfants.

102. Conformément à la cible 7 de l'objectif de développement durable 8 (supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants), le Gouvernement participe à deux projets – « Protéger les travailleurs dans les plantations de palmiers à huile » et l'Accélérateur mondial –, dans le cadre des programmes par pays pour la promotion du travail décent. Ce dernier projet vise à renforcer les capacités des syndicats, à améliorer le cadre juridique et politique ainsi que les mécanismes d'application et à responsabiliser les communautés exposées au risque de travail forcé et de travail des enfants.

103. En 2019, le Parlement malaisien a adopté une modification à la loi de 1966 sur l'emploi des enfants et des jeunes (loi n° 350) afin de s'acquitter de son obligation au titre de la Convention de 1973 concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi (n° 138) de l'OIT, que la Malaisie a ratifiée en 1997.

104. Avec la modification de la loi de 2007 sur la déposition des enfants témoins (loi n° 676) en juillet 2023, le Gouvernement a donné la priorité à une approche fondée sur les droits de l'enfant dans le système juridique du pays. Cette modification a en particulier porté de 16 à 18 ans l'âge auquel les témoins sont considérés comme des enfants.

### **Personnes handicapées**

105. Le Conseil national pour les personnes handicapées, créé en 2008 en application de l'article 3 (par. 1) de la loi de 2008 sur les personnes handicapées (loi n° 685), offre une plateforme aux représentants élus des organismes concernés, aux ONG et aux experts pour la formulation de recommandations visant à promouvoir les droits et le bien-être des personnes handicapées.

106. Parmi les services qui répondent aux besoins des personnes handicapées, figure ce qui suit :

- a) L'aide juridictionnelle pour les personnes handicapées victimes de harcèlement sexuel ;
- b) L'exonération des frais d'enregistrement des entreprises et de renouvellement des licences pour les personnes handicapées ;
- c) Un programme d'emplois protégés ciblé sur les personnes handicapées qui ne peuvent pas affronter la concurrence sur un marché du travail ouvert ou n'en sont pas aptes.

107. Les mesures suivantes permettent de multiplier les possibilités d'emploi pour les personnes handicapées :

- a) Dans le cadre du programme « Deux ans pour sortir de la pauvreté », 5,08 millions de ringgit ont permis à 1 882 personnes handicapées de créer leur propre entreprise ;
- b) 435 personnes handicapées ont reçu une formation dans le cadre du programme de valorisation des talents des personnes en situation de handicap en vue de trouver un emploi ;
- c) Des ateliers protégés ont été organisés pour offrir des possibilités d'emploi aux personnes handicapées dans les secteurs de la vente de détail, de la restauration, de la boulangerie, de la blanchisserie, de la couture et de la broderie. En 2022, 75 personnes handicapées avaient obtenu un emploi grâce à ce programme ;
- d) En décembre 2022, 3 724 personnes handicapées ont intégré la fonction publique.

108. En décembre 2022, le montant des différentes aides sociales accordées aux personnes handicapées s'est établi comme suit :

- a) 160,2 millions de ringgit – versés à 26 904 personnes s'occupant de personnes handicapées ;
- b) 321,7 millions de ringgit – pour les personnes handicapées qui ne sont pas en mesure de trouver un emploi ;
- c) 516,5 millions de ringgit – alloués à des aides pour des travailleurs handicapés.

109. Entre 2020 et 2022, le nombre de bénéficiaires handicapés de sexe féminin a augmenté de 14,05 %.

110. Les personnes handicapées, en particulier les enfants présentant de graves handicaps, sont formées dans des centres de réadaptation locaux. En 2022, 568 centres ont été créés et 18 788 personnes handicapées en ont bénéficié.

111. Le Gouvernement a relevé le plafond de l'exonération fiscale applicable aux traitements médicaux pour les enfants atteints d'autisme, du syndrome de Down et de troubles spécifiques de l'apprentissage.

112. Le Gouvernement a également lancé l'initiative d'éducation au numérique, afin d'aider les enfants présentant des besoins éducatifs particuliers à accéder aux applications en ligne pendant la pandémie. En outre, le Gouvernement collabore avec des ONG pour mettre en place un programme de groupes de soutien pour les parents ayant des enfants handicapés qui fréquentent un centre de réadaptation.

113. Au Sarawak, des centres d'intervention précoce à guichet unique ont été créés à Kuching (zone urbaine) et à Dalat (zone rurale) afin d'assurer un diagnostic précoce et d'offrir des services d'orientation, ainsi que des interventions thérapeutiques adaptées aux enfants handicapés de moins de 7 ans.

### **Communautés autochtones**

114. Le Gouvernement entreprend d'élaborer une politique de développement pour les Orang Asli<sup>20</sup> qui devrait être présentée au Conseil des ministres à la fin de 2024. Cette politique devrait prévoir ce qui suit :

- a) Le respect du principe du consentement libre, préalable et éclairé et de ses mécanismes ;
- b) Des mesures pour protéger et préserver l'identité culturelle des communautés autochtones.

115. Cette politique permettra aux communautés autochtones d'exercer leurs droits dans des domaines tels que les terres coutumières, l'éducation, la santé, les possibilités économiques, le leadership, les infrastructures et la culture. Elle s'inspire de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones de 2007 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

116. Le Gouvernement a pris de nombreuses mesures pour améliorer les moyens de subsistance des communautés autochtones, au nombre desquelles figurent le développement des infrastructures, l'éradication de la pauvreté et des activités génératrices de revenus, ainsi que des programmes de perfectionnement des ressources humaines.

117. Pour l'heure, 40 401 élèves issus de ces communautés sont scolarisés dans des écoles primaires et secondaires de la Malaisie péninsulaire.

118. Le Gouvernement apporte également son soutien aux programmes de renforcement des capacités destinés aux communautés autochtones. Ces programmes sont les suivants :

- a) Programme d'excellence pour les étudiants ;
- b) Programme d'alphabétisation fonctionnelle destiné aux autochtones ;
- c) Classes communautaires ;

- d) Programme des institutions décisionnaires ;
- e) Programme de sensibilisation aux possibilités de carrière.

119. Ces programmes ont permis d'améliorer l'emploi des autochtones. De fait, en 2023, leur taux d'emploi dans le secteur privé avait augmenté de 57,47 % par rapport à 2019.

120. Dans le cadre des 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> Plans nationaux, le Gouvernement a alloué 1,48 milliard de ringgit à l'amélioration du bien-être général des communautés autochtones, dans le cadre notamment de programmes d'aide sociale, de développement intégré et de renforcement des infrastructures, comme les routes et les établissements d'enseignement dans les zones rurales.

121. Le Gouvernement a également alloué 5 millions de ringgit à des travaux d'arpentage visant à établir les limites de 21 villages, ainsi que 41 millions de ringgit au programme relatif aux droits coutumiers des autochtones dans les États de Sabah et de Sarawak.

122. Dans le cadre du Programme spécial pour les autochtones du Sarawak, 426 000 ringgit ont été consacrés à l'organisation de 61 séances de sensibilisation aux droits coutumiers des autochtones.

123. Entre 2020 et 2023, dans le cadre de ce programme, le Sarawak a reçu 875 000 ringgit pour organiser des séminaires et des ateliers visant à améliorer la connaissance du droit autochtone, sous l'égide du Conseil des coutumes et traditions du Sarawak.

124. Une enveloppe de 26,5 millions de ringgit a également été approuvée afin de permettre au Conseil des coutumes et traditions autochtones du Sarawak d'acquiescer des locaux à Kuching.

### Femmes

125. Le Gouvernement continue de prendre diverses mesures pour faire progresser les droits des femmes, notamment ce qui suit :

- a) La loi de 2022 contre le harcèlement sexuel (loi n° 840), entrée en vigueur le 28 mars 2023 ;
- b) La modification du Code pénal (insertion de l'article 507A sur le harcèlement), entrée en vigueur le 31 mai 2023 ;
- c) La création de la Commission du Conseil des ministres pour la modification de la Constitution fédérale concernant les questions relatives à la citoyenneté afin de traiter la question de la nationalité ;
- d) La nomination de coordonnateurs et d'équipes en charge des questions de genre dans chaque ministère et organisme, ainsi que la promotion d'une budgétisation sensible au genre à tous les niveaux du processus budgétaire afin de promouvoir l'égalité des sexes.

126. Une commission spéciale sur les femmes, les enfants et le développement communautaire a été créée afin de permettre aux membres du Parlement de participer aux débats et processus de prise de décisions sur les questions relatives aux femmes et à la famille.

127. Le Gouvernement a continué de s'efforcer d'intégrer les femmes dans tous les secteurs du développement national et, plus particulièrement, d'accroître leur participation à la main-d'œuvre. En 2019, 10 millions de ringgit ont été alloués à la mise en place de structures d'accueil pour les enfants dans les édifices de la fonction publique afin d'aider les mères qui travaillent. Le Gouvernement a également réaffirmé sa détermination à faire en sorte qu'au moins 30 % de femmes occupent des postes de direction et de décision, en particulier au sein des conseils d'administration des 100 premières entreprises cotées en Bourse.

128. En vue de reconnaître le travail domestique non rémunéré réalisé par les femmes, le Gouvernement a pris les mesures suivantes :

- a) Lancement du programme *Skim Caruman Sukarela Insentif Suri* (iSuri), intégré au fonds de prévoyance des employés et destiné à offrir une protection sociale aux femmes les plus vulnérables ;

b) Mise en place de programmes d'aide spéciale aux mères célibataires pendant la pandémie de COVID-19 pour les mères célibataires vivant sous le seuil de pauvreté ;

c) Mise en place, le 1<sup>er</sup> décembre 2022, du régime de sécurité sociale pour les femmes au foyer, afin d'offrir aux femmes au foyer une protection sociale en cas d'accidents domestiques et d'invalidité.

129. Le Gouvernement continue de promouvoir la participation des femmes au marché du travail grâce aux mesures suivantes :

a) La création d'emplois dans le cadre de l'initiative Women@Work ;

b) Le financement par microcrédit des femmes chefs d'entreprise par l'intermédiaire de programmes de création de micro-entreprises (BizMe), du régime spécial de financement de l'entrepreneuriat féminin (DanaNITA), de TEKUNNita et de « MyKasih Kapital » ;

c) La coopération avec des organismes privés afin de fournir une formation sur l'entrepreneuriat, ce qui a permis à 35 371 femmes de bénéficier d'une formation et d'acquérir des compétences en gestion financière.

### Jeunes

130. Deux décisions faisant date ont été prises pour renforcer l'autonomie des jeunes :

a) Undi18, qui a ramené la majorité électorale de 21 ans à 18 ans ;

b) La modification de la loi sur les associations pour la jeunesse et le développement de la jeunesse (loi n° 668) qui modifie la définition de jeune en abaissant l'âge de 40 à 30 ans.

131. En 2020, le Gouvernement a lancé l'initiative Malaysians@Work, un programme de formation professionnelle visant à créer de meilleures possibilités d'emploi pour les jeunes.

132. Le Gouvernement met également en place des systèmes technologiques afin de promouvoir un marché du travail actif, comme le système de services de l'emploi MyFutureJobs. En outre, le programme « Des compétences pour la jeunesse » vise à fournir aux jeunes des compétences de base en vue d'un placement professionnel.

### Personnes âgées

133. En 2021, le Gouvernement a élaboré le projet pilote e-Warga Emas (e-WEN), une base de données consolidée sur les personnes âgées.

134. Conformément à la Déclaration de Kuala Lumpur sur le vieillissement intitulée « Autonomisation des personnes âgées dans l'ASEAN », le Gouvernement s'emploie :

a) À promouvoir une approche fondée sur les droits et les besoins afin d'éliminer toutes les formes de maltraitance à l'égard des personnes âgées ;

b) À intégrer le vieillissement dans les politiques publiques et les plans de développement nationaux ;

c) À augmenter le nombre de collectivités/villes « amies des personnes âgées » ;

d) À renforcer le soutien aux aidants ;

e) À renforcer les capacités afin d'améliorer la prestation de services à tous les niveaux ;

f) À encourager la création d'associations ou de réseaux pour les personnes âgées ;

g) À élaborer des données fiables sur le vieillissement, fondées sur des preuves et ventilées par sexe.

135. L'Institut malaisien de recherche sur le vieillissement (MyAgeing) mène des recherches en gérontologie et en gériatrie, entre autres, afin d'aider le Gouvernement à relever les enjeux d'une société vieillissante. MyAgeing établit également des réseaux avec les parties prenantes aux niveaux national et international.

136. Le Gouvernement poursuit la révision de son Plan d'action national pour les personnes âgées (2011-2020) afin de mieux promouvoir leur bien-être. En 2022, il a collaboré avec le Fonds des Nations Unies pour la population<sup>21</sup> à l'établissement d'un nouveau plan d'action pour les personnes âgées pour la période 2023-2030.

137. En 2020, le Sarawak a lancé le programme de carte d'or pour les personnes âgées ; 255 962 personnes âgées et leur famille ont bénéficié de ce programme qui comprenait une aide humanitaire de 3 000 ringgit.

138. Le Gouvernement élabore actuellement un projet de loi sur les personnes âgées qui devrait être présenté au Parlement d'ici à 2024.

### **Travailleurs étrangers, réfugiés, demandeurs d'asile et traite des personnes**

#### *Travail forcé*

139. Le 21 mars 2022, le Gouvernement a déposé l'instrument de ratification du Protocole de 2014 à la Convention sur le travail forcé, 1930. La Malaisie est le 58<sup>e</sup> pays au monde et le deuxième État membre de l'ASEAN à le ratifier. La ratification de ce protocole témoigne de la détermination du Gouvernement à lutter contre le travail forcé, conformément aux normes internationales du travail.

140. Un Plan d'action national sur le travail forcé a été lancé le 26 novembre 2021. Il est aligné sur le Plan d'action national de lutte contre la traite des personnes 2021-2025 (PANTIP 3.0) et repose sur une approche orientée vers l'action visant à éliminer le travail forcé sous toutes ses formes en Malaisie. Ce plan s'inscrit dans le cadre de la stratégie dites des « 4P » (prévention, protection des victimes, poursuites et partenariats).

141. La Malaisie a collaboré avec l'OIT pour renforcer les stratégies d'application de ses plans d'action, dans le cadre du dispositif de planification stratégique pour la conformité de cette organisation. L'objectif est d'améliorer les normes du travail et de veiller à ce que les employeurs et les entreprises s'y conforment.

142. Par ailleurs, le Gouvernement lutte activement contre les pratiques de travail forcé. De fait, 108 281 inspections officielles ont été menées entre 2019 et 2022 et 54 550 conflits de travail résolus par les tribunaux d'arbitrage industriel et les tribunaux du travail, qui ont délivré des ordonnances en injonction de payer portant sur un total de 140 476 896,00 ringgit.

143. Divers programmes de sensibilisation ont été menés dans l'État de Sabah tout au long de la période 2021-2022, dont 89 webinaires, 978 conférences et 133 échanges entre le Gouvernement, les employeurs et les employés. En outre, 434 réunions et 837 visites ont été organisés. Ces programmes ont permis non seulement de sensibiliser la population, mais aussi de remédier aux lacunes dans l'application des politiques, des lois et des règlements.

#### *Traite des personnes*

144. La Malaisie s'est dotée d'un cadre législatif complet qui érige en infraction la traite des êtres humains, l'esclavage et les pratiques analogues à l'esclavage. En ce qui concerne la traite des personnes, la Malaisie a modifié la loi de 2007 sur la lutte contre la traite des personnes et le trafic de migrants (loi n° 670) en 2022, dans le but :

a) D'élargir la définition de victime, de sorte que toute personne qui se livre à la traite d'une personne présentant un handicap mental ou physique peut faire l'objet de poursuites ;

b) De préciser les éléments caractérisant les faits de traite et ne plus les limiter à la seule coercition ;

c) D'imposer des peines plus lourdes aux personnes reconnues coupables de traite des personnes, à des fins de dissuasion.

145. De plus, le Plan d'action national de lutte contre la traite des personnes renforce les mesures de lutte contre la traite des êtres humains dans le pays. La version 3.0 de ce plan vise à :

a) Renforcer le mandat du Gouvernement concernant l'application du Plan d'action ;

b) Renforcer les capacités des ministères et de la société civile afin de rationaliser les données et les connaissances ;

c) Créer une approche centralisée et centrée sur les victimes.

146. Le Plan d'action national de lutte contre la traite des personnes a donné lieu à la mise en place d'un programme spécialisé d'aide aux victimes dans le but de renforcer l'application de la loi et d'améliorer les directives nationales relatives aux indicateurs de la traite des êtres humains. Une deuxième version de ces directives a été publiée le 22 mars 2023 et intégrée aux instructions permanentes des organismes chargés de l'application de la loi.

147. Par l'intermédiaire du Conseil chargé de la lutte contre la traite des personnes et le trafic de migrants<sup>22</sup>, le Gouvernement fournit un large éventail de services aux victimes, dont des refuges, des denrées alimentaires, une assistance médicale et un accompagnement psychosocial, ainsi que des formations techniques et professionnelles.

148. Le Gouvernement a créé le Comité de protection et de prise en charge des victimes qui relève du Conseil chargé de la lutte contre la traite des personnes et le trafic de migrants et a pour mission d'appliquer des programmes centrés sur les besoins particuliers des victimes et tenant compte du traumatisme qu'elles ont subi. La Malaisie a élaboré avec succès des manuels de formation sur la prise en charge et la protection des victimes de la traite à l'intention des agents de protection, du personnel des centres d'accueil et d'autres parties associées aux services de protection. En outre, des manuels de formation sur la traite des personnes axés sur les besoins particuliers des victimes et tenant compte du traumatisme qu'elles ont subi ont été élaborés dans le but de prévenir les traumatismes secondaires et de renforcer l'efficacité des interventions auprès des victimes.

149. Le Gouvernement a institutionnalisé la prise en compte du traumatisme subi et des besoins particuliers des victimes dans son programme de formation pour le personnel des centres d'accueil, les agents de protection, les spécialistes de l'aide aux victimes et les autres prestataires de services. Il a également pris des mesures pour que ces notions soient abordées dans le cadre des ateliers de formation et des séances d'échanges de connaissances destinés aux personnels des organismes chargés de l'application de la loi, du ministère public et du pouvoir judiciaire, afin de sensibiliser les fonctionnaires et les professionnels de la justice aux traumatismes subis par les victimes et à leurs répercussions.

150. Afin de renforcer les compétences techniques des agents de première ligne en matière de repérage et d'identification des victimes, d'enquêtes et de poursuites, une formation des formateurs sur les directives nationales relatives aux indicateurs de la traite a été organisée en mars 2023.

151. Le Gouvernement a intensifié ses programmes de sensibilisation et de prévention afin d'éduquer le public sur les incidences juridiques de la traite des êtres humains.

152. La Malaisie continue de plaider activement en faveur de l'adoption de mesures contre la traite des personnes au niveau régional auprès de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et dans le cadre du Processus de Bali.

#### *Travailleurs migrants*

153. Afin de renforcer la protection des travailleurs et de compléter le Plan d'action national contre le travail forcé (2021-2025), le Gouvernement a modifié plusieurs lois dont la loi de 1955 sur l'emploi (loi n° 265), la loi de 1967 sur les relations professionnelles (loi n° 177), la loi de 1994 sur la santé et la sécurité au travail (loi n° 514), la loi de 1990 sur les normes minima en matière de logement et d'équipements pour les travailleurs (loi n° 446).

154. Le Gouvernement s'apprête à modifier la loi de 1959 sur les syndicats (loi n° 262) afin de permettre à tout employé ou employeur (y compris tout employé qui a été licencié ou congédié ou qui a pris sa retraite) d'adhérer à un syndicat, à condition que les règles du syndicat en question le permettent, indépendamment de l'entreprise, du métier, de la profession ou de la branche auquel ledit syndicat est rattaché.

155. Depuis 2006, la Malaisie a élaboré une série de plans directeurs quinquennaux en matière de santé et de sécurité au travail afin d'améliorer les normes en la matière. Le Plan directeur 2025 s'articule sur sept axes stratégiques auxquels correspondent 28 programmes

et 73 activités visant à encourager les employeurs, les employés et les professionnels de la santé et de la sécurité au travail à améliorer les normes en matière de santé et de sécurité sur les lieux de travail.

156. Le Gouvernement donne aux travailleurs migrants la possibilité d'avoir accès à la justice et à des voies de recours. Le Gouvernement et l'OIT ont publié un guide intitulé « Formation sur le travail forcé pour les juges, les procureurs et les professionnels de l'aide juridictionnelle » afin de permettre aux professionnels de la justice de traiter les questions de travail forcé dans le cadre de leurs fonctions.

157. Le Gouvernement collabore avec l'OIT en vue de réformer la législation. Le projet de réforme du droit du travail et des relations du travail en cours porte sur l'examen des lois pertinentes et vise à améliorer les relations entre partenaires sociaux.

158. En mai 2021, le Gouvernement a créé l'application mobile « Working for Workers », une plateforme en ligne permettant à tous les travailleurs de porter plainte sans crainte de sanctions ou de représailles.

159. Le Gouvernement a mis en place un système de gestion centralisée des travailleurs étrangers, une solution globale et intégrée visant à rationaliser le processus global de recrutement de travailleurs migrants. Ce système permet de lutter contre les fraudes et la corruption grâce à une procédure en ligne, ouverte et transparente.

#### *Réfugiés et demandeurs d'asile*

160. La Malaisie a fourni une assistance aux réfugiés et aux demandeurs d'asile enregistrés auprès du bureau du HCR en Malaisie pour des raisons humanitaires. Elle continue également de coopérer au cas par cas avec le HCR et d'autres organisations internationales s'occupant des réfugiés et des demandeurs d'asile.

161. Le Gouvernement collabore étroitement avec le HCR dans le cadre de l'équipe spéciale conjointe, en particulier dans le domaine du partage des capacités liées au processus d'enregistrement et de réinstallation des réfugiés.

162. Le Gouvernement facilite également l'accès à l'éducation pour les réfugiés et les demandeurs d'asile grâce à des centres d'enseignement alternatif. Actuellement, 18 centres sont enregistrés auprès du Ministère malais de l'éducation.

## **F. Construction de la nation et unité nationale**

163. La Malaisie reconnaît et valorise les différences au sein de sa population et s'efforce de devenir une nation unie, dotée d'une identité unique.

164. En 2020, le Gouvernement a créé le Ministère de l'unité nationale qui est chargé d'adopter une approche globale pour promouvoir l'unité et l'intégration nationales.

165. Trois textes d'orientation ont été élaborés pour accompagner les initiatives engagées par le Gouvernement, à savoir :

a) La politique d'unité nationale, qui est le cadre de politique générale décrivant les initiatives continues engagées pour promouvoir, renforcer et préserver l'unité au sein de la population ;

b) Le mandat du Conseil consultatif pour l'unité nationale dont le rôle est de conseiller le Gouvernement sur les questions relatives à l'unité nationale et aux initiatives de réconciliation nationale. Il se compose de dirigeants communautaires, de représentants d'ONG et du secteur privé, ainsi que de personnes expérimentées et d'experts. Ce conseil sera soutenu par le Comité de travail pour l'unité nationale (MexUnity) présidé par le Ministre de l'unité nationale, le Comité d'action pour l'unité nationale (PADU Negeri) étant pour sa part présidé par les membres des conseils exécutifs des différents États ;

c) Le Plan directeur pour l'unité nationale 2021-2030, intitulé « L'unité dans la diversité », a été élaboré pour orienter l'application de la politique d'unité nationale et l'exécution des 12 stratégies qui lui sont associées, afin de construire une société patriotique et démocratique et de renforcer la solidarité en Malaisie ;

d) Le Plan d'action pour l'unité nationale 2021-2030 a été lancé avec succès pour renforcer l'application du Plan directeur dans le secteur socioculturel, ainsi que dans les secteurs de l'éducation, de l'économie, de la protection sociale, de la science et de l'innovation.

166. Le Gouvernement a introduit le programme phare *Kembara Perpaduan Malaysia Madani*, qui relève du cadre pour l'unité nationale Malaysia Madani (Malaisie civilisée), afin de permettre à tous les Malaisiens de bien comprendre l'importance de l'unité nationale. En 2018, le Gouvernement a lancé l'indice d'unité nationale qui permet de mesurer la cohésion sociale tous les deux ans.

167. Au Sarawak, « Unité avec les autres religions » (Unifor) est un organisme officiel chargé de promouvoir l'unité entre les différentes communautés confessionnelles. De 2018 à 2022, l'Unifor a apporté une aide financière d'un montant de 200 millions de ringgit pour la construction de lieux de culte.

## G. Questions touchant plusieurs domaines

### Services publics

168. La Malaisie est déterminée à améliorer la fourniture des services publics grâce à une bonne gouvernance fondée sur les principes de transparence, de responsabilité et d'intégrité.

169. Le Gouvernement élabore actuellement une loi portant création de la fonction de Médiateur, qui fonctionnera comme un organe indépendant habilité à recevoir, examiner et traiter les plaintes pour mauvais fonctionnement des services publics. Des dialogues multipartites approfondis sont en cours pour affiner le projet de loi en vue de son approbation par le Conseil des ministres.

170. Le Gouvernement prend les mesures qui s'imposent pour améliorer le classement de la Malaisie dans l'Indice de développement de l'administration en ligne des Nations Unies. L'indice de performance du Gouvernement malaisien (MyGPI) a été créé en novembre 2019. Il permet d'évaluer la performance des organismes publics dans le domaine de la gestion organisationnelle, de la numérisation des services et de la bonne gouvernance.

### Protection de la diversité culturelle

171. En 2021, le Gouvernement a lancé la Politique culturelle nationale 2021 afin de promouvoir et de protéger les arts, la culture et le patrimoine national.

172. La Politique culturelle nationale 2021 met l'accent sur des valeurs élevées en vue de promouvoir l'harmonie dans la société, la préservation et la conservation du patrimoine culturel, le développement, le rayonnement et l'autonomisation du secteur de la culture, et l'économie culturelle afin de parvenir à l'excellence. Cette politique s'appliquera également à l'éducation non formelle dans le cadre d'une initiative visant à former ceux et celles qui seront appelés à succéder aux acteurs actuels du monde des arts, de la culture et du patrimoine.

173. L'ordonnance de 1993 sur le patrimoine culturel de l'État de Sarawak prévoit des mesures d'incitation pour les communautés qui participent à la préservation et à la promotion des arts traditionnels et de la culture.

### Éthique judiciaire

174. Le Gouvernement est déterminé à faciliter et à appuyer la conduite d'enquêtes indépendantes en cas de violation du code de déontologie. Toute plainte déposée contre des juges de la Haute Cour, de la Cour d'appel ou de la Cour fédérale est transmise au Président de la Cour suprême. Si celui-ci estime que la plainte doit être transmise au Comité de déontologie judiciaire, les procédures prévues par la loi de 2010 sur le Code de conduite à l'usage des juges (loi n° 703) et le Code de déontologie de la magistrature de 2009 doivent alors être appliquées. Les juges des tribunaux d'instance (*Magistrate's Courts* et *Sessions Courts*) sont pour leur part renvoyés devant la Commission des services judiciaires et juridiques.

175. Le Gouvernement continue de remédier aux difficultés que peut soulever l'application des lois nationales et de combler les lacunes qu'elles peuvent présenter. Le Comité de déontologie judiciaire et le Code de déontologie de la magistrature sont conformes aux Principes de Bangalore sur la déontologie judiciaire. Le pouvoir judiciaire malaisien veille toujours à ce que le Comité de déontologie judiciaire mène des enquêtes indépendantes sur les affaires dont il est saisi.

### **Éducation aux droits de l'homme**

176. En 2022, les droits de l'homme ont été intégrés au programme d'enseignement des écoles secondaires. Parmi les sujets abordés figurent les droits fondamentaux des enfants, la protection des droits des différents groupes, de même que les principes fondamentaux et les règles du droit humanitaire.

177. Le Gouvernement et Commission nationale des droits de l'homme ont élaboré conjointement un module sur les droits de l'homme pour les établissements scolaires et organisé des formations de formateurs sur les principes des droits de l'homme.

178. De 2019 à 2022, le Gouvernement et la Commission ont débattu des questions relatives aux droits de l'homme dans le cadre de 500<sup>23</sup> discussions, réunions, ateliers et conférences.

### **Apatridie**

179. La loi malaisienne dispose que tous les enfants nés en Malaisie, indépendamment de leur nationalité ou du statut juridique de leurs parents, ont accès aux procédures officielles d'enregistrement des naissances et de délivrance d'un certificat de naissance.

180. Dans une optique de prévoyance, le Gouvernement dispense des services de conseil et mène des campagnes de sensibilisation sur les documents d'identité, en particulier dans les zones rurales. Des initiatives sont continuellement menées à cet effet, comme le programme *Menyemai Kasih Rakyat* (MEKAR) qui comprend des services mobiles d'enregistrement. Ce programme bénéficie du soutien des organismes locaux des différents États pour s'assurer que les personnes vivant dans des zones éloignées ou rurales sont en mesure de comprendre et d'utiliser ces services. De 2018 à 2022, un total de 6 237 initiatives relevant de ce programme ont été menées.

181. En 2023, le Gouvernement a accepté d'examiner la troisième partie de la Constitution fédérale qui porte sur la nationalité. Un comité ministériel et un comité technique ont été créés à cet effet.

### **Lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent**

182. La Malaisie a mis en place une stratégie de lutte contre le terrorisme afin de coordonner toutes les initiatives en la matière. Le Comité national de lutte contre le terrorisme accorde la priorité aux mesures suivantes :

- a) Renforcement de la coopération régionale et internationale ;
- b) Renforcement de la législation, de l'application des lois et de la sécurité aux frontières ;
- c) Protection des infrastructures nationales essentielles ;
- d) Déploiement de programmes de sensibilisation et de déradicalisation ;
- e) Amélioration de la gestion des crises.

183. Le Centre régional d'Asie du Sud-Est pour la lutte contre le terrorisme continue de mobiliser les jeunes au moyen d'initiatives de contre-propagande telles que des témoignages et récits de jeunes de nature à renforcer leur résilience (« Building Effective Stories Through Narratives by Youth to Enhance Resilience »).

184. La Malaisie a également lancé un portail à guichet unique afin de faciliter le signalement responsables des faits d'extrémisme violent et de terrorisme.

185. Le Gouvernement s'apprête à finaliser un plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent et la lutte contre ce phénomène qui précise les stratégies et les initiatives que les parties prenantes concernées doivent engager dans le cadre du programme national de lutte contre le terrorisme.

#### IV. Enjeux et voie à suivre

186. Le Gouvernement a accompli des progrès considérables depuis les trois cycles précédents de l'Examen périodique universel. Les mécanismes nationaux de défense des droits de l'homme continuent à œuvrer en faveur du respect des droits de l'homme en Malaisie.

187. Néanmoins, le respect des obligations relatives aux droits de l'homme soulève inévitablement des difficultés. Le Gouvernement reconnaît que les droits de l'homme ne s'exercent pas indépendamment du contexte dans lequel ils s'appliquent : ils subissent l'influence de facteurs divers et complexes, interconnectés et interdépendants, au nombre desquels figurent les ressources, les capacités et les compétences spécialisées disponibles. C'est pourquoi la Malaisie attend avec intérêt les nouveaux échanges qu'elle aura sur le renforcement de la coopération technique et des capacités, en particulier dans les domaines suivants :

- a) Sensibilisation et éducation ;
- b) Processus d'établissement des rapports aux organes conventionnels ;
- c) Mesures de substitution à la détention pour les enfants ;
- d) Réfugiés et migrants ;
- e) Système judiciaire et services juridiques.

188. La Malaisie considère que l'Examen périodique universel est un processus important et inclusif qui permet d'évaluer les progrès accomplis, de cerner les obstacles à surmonter et de faire avancer la cause des droits de l'homme. À cette fin, elle entend continuer à mobiliser les diverses parties prenantes dans un processus inclusif et constructif afin de donner effet aux engagements qu'elle a pris dans le cadre de l'Examen périodique universel.

#### Notes

- <sup>1</sup> A total of 268 recommendations were addressed to Malaysia, out of which 148 recommendations were accepted outright; 35 recommendations were accepted in part; and 85 recommendations were accepted in principle. The full list of recommendations is available at [G1904193.pdf \(un.org\)](#).
- <sup>2</sup> Malaysia's mid-term report is available at [Malaysia-Mid-Term-Review-Report-Third-cycle.pdf \(ohchr.org\)](#).
- <sup>3</sup> The Federal Constitution of Malaysia, the Universal Declaration of Human Rights (UDHR), the Cairo Declaration on Human Rights in Islam (CDHRI) and other international instruments provides a framework of reference for NHRAP.
- <sup>4</sup> SSC on Human Rights, Election and Institutional Reform, SSC on Women, Children and Community Development, SSC on Finance and Economy, SSC on Health, SSC on International Relations and International Trade, SSC on Domestic Trade, Entrepreneurship, Cost of Living and Agriculture, SSC on Infrastructure, Transportation and Communication, SSC on Nation Building, Education and Human Resources Development, SSC on Environment, Science and Plantation and SSC on Security.
- <sup>5</sup> Principles relating to the Status of National Institutions (The Paris Principles) | OHCHR.
- <sup>6</sup> Promote peaceful and inclusive societies for sustainable development, provide access to justice for all and build effective, accountable and inclusive institutions at all levels.
- <sup>7</sup> Laws and regulations that have been repealed, revised, developed since 2018.  
Repealed/Revoked
  1. Anti-Fake News (Repeal) Act 2020 (*Act 825*) repealed the Anti-Fake News Act 2018;
  2. Emergency (Essential Powers) (No. 2) Ordinance 2021 that allows the government to prosecute anyone who spreads misinformation about COVID-19 or the Emergency was revoked through the resolution in *Dewan Rakyat* (House of Representatives) on 25 October 2021 and in *Dewan Negara* (Senate) on 8 December 2021;
  3. Printing Presses and Publications (Control of Undesirable Publications) (Revocation) Order 2018

- a subsidiary legislation issued in the form of orders by the Minister of Home Affairs to revoke the prohibition of printing, importation, production, reproduction, publishing, sale, issue, circulation, distribution or possession of publications specified in the order;
- 4. Printing Presses and Publications (Control of Undesirable Publications) (Revocation) Order 2019 – a subsidiary legislation issued in the form of orders by the Minister of Home Affairs to revoke the prohibition of printing, importation, production, reproduction, publishing, sale, issue, circulation, distribution or possession of publications specified in the order;
- 5. Printing Presses and Publications Act (Control of Undesirable Publications) (Revocation) (No. 2) Order 2019 – a subsidiary legislation issued in the form of orders by the Minister of Home Affairs to revoke the prohibition of printing, importation, production, reproduction, publishing, sale, issue, circulation, distribution or possession of publications specified in the order; and
- 6. Printing Presses and Publications (Control of Undesirable Publications) (Revocation) (No. 3) Order 2019 – a subsidiary legislation issued in the form of orders by the Minister of Home Affairs to revoke the prohibition of printing, importation, production, reproduction, publishing, sale, issue, circulation, distribution or possession of publications specified in the order.

#### Revised / Amended

1. Constitution (Amendment) Act 2019 which reduces the voting age in national and state elections from the current 21 years to 18 years;
2. Film Censorship (Prohibition) Order 2019 to introduce new film classifications that would reduce the need for censorship;
3. Universities and University Colleges (Amendment) Act, Private Higher Educational Institutions (Amendment) Act and Educational Institutions (Discipline) (Amendment) Act of 2019, to further increase the space and freedom of students to manage their own associations and its finances;
4. Peaceful Assembly (Amendment) Act 2012, reducing the notification period from 10 days to 5 days;
5. Industrial Relation (Amendment) Act 2020 to grant more benefits for workers including minimum wage, entitlement to overtime, recognition of unions and other matters;
6. Societies Act 1966 (Revised 2021) in 2021 to ensure the Act is relevant in current times;
7. Constitution (Amendment) (No.2) Act 2022 regarding exemption from voting for election;
8. Constitution (Amendment) (No.3) Act 2022 to prevent individuals elected under the ticket of a political party from crossing over;
9. Penal Code (Amendment) Act 2023 to make stalking an offence;
10. Sarawak Interpretation Ordinance 2005 to legally recognise more ethnicities and sub-group as indigenous people in the State;
11. Sarawak Land Code (new Section 6A) provides for the creating of native territorial domain among the Indigenous people, including territorial domain and communal forest reserve;
12. Sexual Offences against Children (Amendment) Act 2023 provides a provision for any person who participates in child sexual performances to be prosecuted;
13. Evidence of Child Witness (Amendment) Act 2023 provides provisions to increase the age limit of children from 16 to 18 years and to include provisions related to special hearings for child witnesses to give evidence, as well as to prohibit improper questions to child witnesses;
14. Penal Code (Amendment) (No.2) Act 2023 amends the Penal Code to decriminalise suicide attempts in Malaysia;
15. Mental Health (Amendment) Act 2023 to allow crisis intervention officers to arrest any person attempting to commit suicide; and
16. Insolvency (Amendment) Act 2023 to provide for a more effective administration of bankrupts' in view of the country's development.

#### Developed

1. Temporary Measures for Reducing the Impact of Coronavirus Disease 2019 (COVID-19) Act 2020 (*Act 829*) to provide temporary relief to parties who are unable to perform their contractual obligations in the context of debt recovery;
  2. Independent Police Conduct Commission Act 2022 (*Act 839*) is an act to provide for the establishment of the Independent Police Conduct Commission as an independent oversight body and to provide for its functions and powers, including powers on matters relating to complaints of misconduct and its investigation, and for related matters;
  3. Abolition of Mandatory Death Penalty Act 2023 (*Act 846*);
  4. Revision of Sentence of Death and Imprisonment for Natural Life (Temporary Jurisdiction of the Federal Court) Act 2023 (*Act 847*) is an act to provide for the temporary revisionary jurisdiction of the Federal Court to review the sentence of death and imprisonment for natural life imposed on a convicted person following the abolition of the mandatory death penalty.
- <sup>8</sup> Convention on the Elimination of Discrimination Against Women (CEDAW), the Convention on the Rights of the Child (CRC) and the Convention on the Rights of Persons with Disabilities (CRPD).
- <sup>9</sup> List of SPMH Visits is as follow:

1. Special Rapporteur (SR) on the Promotion and Protection of the Right to Freedom of Opinion and Expression (1998);
  2. Independent Expert on the Right to Development (2001);
  3. SR on the Right to Education (2007);
  4. Working Group on Arbitrary Detention (2010);
  5. SR on the Right to Food (2013);
  6. SR on the Right of Everyone to the Enjoyment of the Highest Attainable Standard of Physical and Mental Health (2014);
  7. SR on Trafficking in Persons (TIP), especially Women and Children (2015);
  8. SR in the Field of Cultural Rights (2017);
  9. SR on Sale and Sexual Exploitation of Children (2018);
  10. SR on Human Rights to Water and Sanitation (2018);
  11. SR on the Situation of Human Rights in Myanmar (2019);
  12. SR on Human Rights and Extreme Poverty (2019); and
  13. SR on the Situation of Human Rights in Myanmar (2022).
- <sup>10</sup> Malaysian Ringgit.
- <sup>11</sup> *Rumah IKRAM* is also known as Malaysian Family Home.
- <sup>12</sup> Social Security Organisation.
- <sup>13</sup> Statistics based on Health Facts 2022.
- <sup>14</sup> Penal Code (Amendment) (No 2) Act 2023, which deleted Section 309 of the Penal Code. Section 309 punished attempted suicide with up to one year in jail, or a fine, or both. The Act has been gazetted on 11 August 2023.
- <sup>15</sup> UN Refugee Agency.
- <sup>16</sup> Pillar 1 – Transforming health service delivery; Pillar 2 – Advancing health promotion and disease prevention; Pillar 3 – Ensuring sustainable and equitable health financing; and Pillar 4 – Strengthening the Health System’s Foundations and Governance.
- <sup>17</sup> K11 provides education to children from Year 1 to Form 5 in the same school.
- <sup>18</sup> Action Committee on the Management of Children Issues Online.
- <sup>19</sup> INTERPOL, UNICEF and ECPAT International.
- <sup>20</sup> Dasar Pembangunan Orang Asli.
- <sup>21</sup> United Nations Population Fund (UNFPA).
- <sup>22</sup> Council for Anti-Trafficking in Persons and Anti-Smuggling of Migrants.
- <sup>23</sup> List of activities can be obtained at *Annual Reports – SUHAKAM*.